

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1466 licenciement disciplinaire du milicien Omar Mouhoumed Houssein

n° 1466

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Numéro JO
n° 9 du 10/08/1967

Date de publication
27 juillet 1967

Date du numéro
10 août 1967

TEXTE INTÉGRAL

Le milicien de 28 classe Omar Mouhoumed Houssein. matricule 3015, du Dépôt de la Milice à Djibouti, est licencié par mesure disciplinaire pour compter du 1er juillet 1967. L'intéressé, qui totalisait 2 ans 2 mois 8 jours de services effectifs à la Milice du T.F.A.I., étant licencié disciplinairement, ne peut prétendre à aucune indemnité. Les droits à solde, vivres et indemnités de l'intéressé seront liquidés par les soins du Dépôt de Djibouti. Le milicien Omar Mouhoumed Houssein sera ravalé des contrôles de la Milice pour compter du 1er juillet 1967.